



Journal Homepage: - www.journalijar.com

INTERNATIONAL JOURNAL OF ADVANCED RESEARCH (IJAR)

Article DOI: 10.21474/IJAR01/13748

DOI URL: <http://dx.doi.org/10.21474/IJAR01/13748>



RESEARCH ARTICLE

ENTREPRENEURIAT INNOVANT AU MAROC : MENACES & OPPORTUNITES

Fatiha Benmimoun¹ and Mohamed Anouar Benaissa²

1. Enseignante-Chercheuse, Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Settat (ENCG-Settat), Université Hassan 1er de Settat, Maroc.
2. Enseignant-Chercheur, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Agdal, Rabat. Université Mohammed V de Rabat, Maroc. Laboratoire d'Etudes et de Recherche en Sciences de Gestion (LERSG).

Manuscript Info

Manuscript History

Received: 15 September 2021

Final Accepted: 17 October 2021

Published: November 2021

Key words:-

Entrepreneurship, Innovative Company,
Entrepreneur, Innovation

Abstract

Entrepreneurship is the spearhead of market economies (OECD, 1998) whose actor is considered as a "maker of projects" (according to Cantillon 1755), or even an "engine of capitalist dynamics" (according to Schumpeter 1911). He is also an opportunity finder who, despite the uncertainty and risk, enthusiastically spots profitability activities. It is clear that entrepreneurship represents a boon for developing countries by injecting new impetus into economic growth. He promises to "limit poverty without limiting wealth" (Victor Hugo) and to reduce the social and economic gap. Morocco has made significant progress in a perspective that aims to mark the ground for a better valuation of the entrepreneurial act. However, the effectiveness of these efforts appears to be limited by a lack of financial motivation among researchers and the absence of a "risk culture" of our financial institutions. Also, the economic valuation of knowledge remains far behind compared to the immediate concerns of national university researchers who invest their time and knowledge in basic research. In Morocco, entrepreneurs suffer from the lack or the inadequacy with their aspirations of the means and actions mobilized that do not benefit from funding up to the requirements of the project carried, a sine qua non conditions for the creation of innovative companies, meeting their ambitions. Is the Moroccan entrepreneurial context well thought in order to help develop and enhance the innovation potential of the country? Is it able to attract and enable innovative entrepreneurs? Our aim is to explore both the entrepreneurial ecosystem and the different interactions it can have, in the Moroccan context, with an innovative entrepreneurial approach, while paying particular attention to the bottlenecks in the process of creating a business, that may undermine take-off opportunities for entrepreneurial activity.

Copy Right, IJAR, 2021., All rights reserved.

Introduction:-

L'entrepreneuriat est le fer de lance des économies de marché (OCDE, 1998) dont l'acteur est considéré comme « *faiseur de projets* » (selon Cantillon 1755), voir même un « *moteur de la dynamique capitaliste* » (selon

Corresponding Author:- Fatiha Benmimoun

Address:- Enseignante-Chercheuse, Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Settat (ENCG-Settat), Université Hassan 1er de Settat, Maroc.

Schumpeter 1911). Il est aussi un détecteur d'opportunités qui, en dépit de l'incertitude et du risque, repère avec enthousiasme les activités potentiellement rentables.

La promotion et/ou l'encouragement de l'action entrepreneuriale d'un pays permettra de générer de nouveaux produits et services qui se substituent aux produits et services existants. Cette action ne concerne pas seulement les activités de haute technologie ou des fonctions particulières de l'entreprise mais s'élargit à l'ensemble de l'activité économique.

Ainsi, la dynamique entrepreneuriale peut se destiner à toutes les entreprises, grandes ou petites.

Kirchhoff (1989) considère l'entrepreneuriat comme la force motrice de l'innovation et de la croissance économique en affirmant que l'entrée et la croissance de nouvelles petites firmes pourraient bien dévoiler une destruction créatrice dans le capitalisme contemporain.

Force est de constater que l'entrepreneuriat représente une aubaine pour les pays en développement en insufflant un nouvel élan à la croissance économique. Il promet de « limiter la pauvreté sans limiter la richesse » (Victor Hugo) et de réduire le décalage social et économique (Adebayo, Nassar, 2014)¹. Ces promesses sont reprises dans les rapports commandités par les institutions internationales (Banque mondiale, 2019)² et appuient l'idée qui stipule que l'entrepreneuriat favorise l'amélioration des conditions sociales dans les pays en développement et contribue au développement de l'innovation.

Le Maroc a réalisé des avancées importantes dans une perspective visant à baliser le terrain pour une meilleure valorisation de l'intention et le passage à l'acte entrepreneuriale en consolidant davantage le système national d'innovation et en mettant en œuvre plusieurs projets (Technopôles, mise en réseau des acteurs d'innovation locaux, financements ciblés, etc.)

Par ailleurs, l'efficacité de ces efforts semble être limitée du fait d'un manque de motivation pécuniaire des chercheurs et de l'absence d'une « culture de risque » des institutions financières. Aussi, la valorisation économique des connaissances reste loin derrière eu égard aux préoccupations immédiates des chercheurs universitaires nationaux qui investissent leur temps et leur savoir dans la recherche fondamentale.

Au Maroc, les porteurs de projets souffrent de la rareté ou l'inadéquation avec leurs aspirations des moyens et actions mobilisées et n'arrivent pas à bénéficier de financement répondant aux exigences du projet porté, conditions sine qua non pour la création d'entreprises innovantes.

Le contexte entrepreneurial Marocain est-il suffisamment bien pensé pour valoriser le potentiel d'innovation du pays ? Est-il en mesure de réussir à séduire et permettre des entrepreneurs novateurs ? C'est là l'objet du présent travail de recherche mené.

Aussi, notre ambition est d'éclaircir sur la gestion de l'entrepreneuriat et de l'innovation dans le contexte Marocain et de déterminer les facteurs clés de succès et/ou d'échec de l'entreprise innovante au Maroc.

Dans cette perspective, nous essayerons dans un premier temps de dresser un bref aperçu du phénomène entrepreneurial conjugué à l'innovation dans le contexte marocain, tout en portant une attention particulière aux goulots d'étranglement du processus de création d'activité et aux opportunités permettant le décollage de l'activité entrepreneuriale.

L'Entrepreneuriat, Innovation et Création de la valeur ajoutée.

Avec la créativité comme dénominateur commun, l'innovation et l'entrepreneuriat stimulent l'économie et enrichissent la production par l'élaboration de nouveaux produits, de nouveaux services, de nouveaux procédés ou de nouvelles organisations.

¹ ADEBAYO, N., NASSAR, M., 2014, Impact of micro and small business entrepreneurship on poverty reduction in Ibadan Metropolis, South Western Nigeria, International Review of Management and Business Research, 3(3), 1603-1626.

² <https://www.banquemonddiale.org/fr/news/press-release/2019/03/26/new-report-urges-action-to-close-africas-gender-gaps-in-business-performance>

Ainsi, les entreprises néo-crées et les PME ont un apport positif sur le niveau de l'emploi alors que les grandes entreprises en détruisent (OCDE, 2002). De ce fait, la Commission Européenne a fait de l'entrepreneuriat un de ses vecteurs principaux pour rencontrer les objectifs de Lisbonne 2010 (Commission européenne, 2003).

Rappelons également que l'entrepreneur est au cœur de l'acte d'entreprendre, considéré par Cantillon (1755) et Say (1803), comme un preneur de risque puisqu'il investit son argent, il achète une matière première à un prix certain pour la transformer et la revendre à un prix incertain. Il saisit une opportunité et la transforme en profit tout en assurant les risques. Say a précisé la différence entre l'entrepreneur et le capitaliste et a associé le premier nommé à l'innovation en le voyant comme un agent de changement.

L'aspect innovateur de l'entrepreneur a été souligné par Schumpeter (1928)³ qui considérait « l'essence de l'entrepreneuriat se situe dans la perception et l'exploitation de nouvelles opportunités dans le domaine de l'entreprise... ».

La définition de l'innovation telle que présentée par Schumpeter ne peut se séparer de l'entrepreneur défini comme le stimulus du progrès technique. L'approche schumpetérienne a distingué sa fonction de "fournisseur" de nouvelles combinaisons des moyens de production. Par combinaisons nouvelles, l'auteur entend cinq situations distinctes⁴ : La fabrication d'un bien nouveau, l'introduction d'une méthode de production nouvelle, la conquête d'un nouveau débouché, la maîtrise d'une source nouvelle de matière première et l'implémentation d'une nouvelle organisation de la production.

L'appellation d'"entrepreneur" est réservée exclusivement aux personnes dotées d'un potentiel de créativité et d'imagination et font preuve d'initiative et de volonté. Ces mêmes personnes doivent être capables de convertir le scientifique (inventions), à l'économique (innovations).

L'innovation est la seule façon active de s'attribuer un profit qui est à la fois la rémunération de l'innovation, une récompense de l'entrepreneur mais aussi le stimulus du progrès technologique. Sans pour autant oublier le mérite de l'innovation de s'accaparer un avantage compétitif.

Force est de constater que la compétitivité économique repose d'abord sur la capacité des entreprises à renouveler en permanence leurs portefeuilles d'activités et de savoir-faire.

La concurrence par les prix et les coûts est secondée par la capacité à offrir de nouveaux produits et de nouveaux services, mais la compétitivité par les prix reste un enjeu majeur même pour les régions à fort contenu en activités de haute valeur ajoutée.

L'entreprise innovante : essais de définitions

Albert, 2000 ; Benavent et Verstraete, 2000 ; Bernasconi, 2000 ; Samuelsson, 2000, pensent que le processus de création des entreprises innovantes nécessite des besoins particuliers, voire même élevés en termes de ressources, de connaissances et de nouvelles technologies. En outre, ils soulignent d'autres entraves qui surgissent lors de la phase de développement et la commercialisation du produit/service, d'une existence considérable de l'équipe entrepreneuriale ou l'entrepreneuriat par équipe et de la présence des relations de partenariat avec d'autres parties prenantes.

Samuelsson (2001)⁵ a précisé également lors de son étude (une enquête menée auprès de 233 entreprises innovantes de Suède) que la durée de gestation d'une entreprise innovante est plus longue et que sa venue au monde nécessite d'elle des efforts particuliers afin de se faire son propre chemin. Un chemin parsemé de défis et de quêtes de nouvelles découvertes et opportunités.

³ SCHUMPETER, J. A. (1928), "The Instability of Capitalism", The Economic Journal, 38, sept., pp. 361-386.

⁴ TOUNES, A., (2002), « L'entrepreneur : l'odyssée d'un concept », IAE de Rouen, CREGO, Cahier de recherche no 03-73, accessible en ligne sur : <http://www.entrepreneuriat.auf.org/IMG/pdf/03-73.pdf>

⁵ SAMUELSSON M. (2001), Modeling the nascent venture opportunity exploitation process across time, Frontiers of Entrepreneurship Research, 66-79

L'identification d'une occasion d'affaires, suivie d'une exploitation de l'opportunité et enfin la création de valeur sont bien les trois phases du processus entrepreneurial⁶. (Bygrave et Hofer1991). Ce processus a été enrichi par Marchesnay (2002) : « un processus dynamique, interactif heuristique, finalisé, ouvert, créateur de valeur »⁷.

Depuis les années 90, la création d'entreprises innovantes a fait l'objet d'attention de la part des chercheurs du fait de la complexité du processus consistant à transformer une opportunité en entreprise (Johannisson, 1998 ;Pirnay et al, 2003 ; Peters et al, 2004 ; Fayolle et al., 2004 ; Moreau, 2005).

Définir une entreprise innovante n'est pas une mince affaire notamment si l'on se réfère aux nombreuses approches dans la littérature managériale qui l'assimilent le plus souvent à l'entreprise technologique ignorant ainsi les autres formes d'innovations dans les services et les modèles économiques.

Des projets de création ont été répertoriés selon la nature de l'activité selon la proposition d'Albert et Mougenot (1988)⁸ puis revus par Moreau et Bernasconi (2003)⁹. Ces critères sont bien :

1. la création et le lancement d'un produit basé sur une amélioration de l'offre ;
2. la création et le lancement d'un produit basé sur une offre de rupture ;
3. les prestations de services utilisant des solutions technologiques avancées ;
4. les activités de recherche mettant en œuvre une technologie avancée, des savoir-faire ou équipements rares.

L'entreprise innovante s'alimente sur de nouveaux secteurs, s'imprègne des milieux scientifiques et a recours à des investisseurs spécialisés qui répondent à ses besoins accentués en termes d'investissement. Elle se confronte délibérément à l'incertitude économique qui recouvre deux critères. L'un puise dans le facteur « technique ou technologique » et l'autre se résume en la capacité concurrentielle de ce type d'entreprises.

Par ailleurs, Hedlund (1994)¹⁰, en distinguant entre une entreprise traditionnelle et une entreprise innovante, considère la première comme étant une structure qui s'assigne des objectifs rationnels et adaptés à un environnement stable, par contre, la deuxième s'adapte aux changements et à l'imprévu. Une telle idée a été corroborée par Albert (2000) qui prône l'incertitude comme échelle de mesure entre entreprise innovante et entreprise traditionnelle.

L'entreprise innovante se démarque également par une forte consommation de ressources conjuguée à une dépendance à la connaissance et aux nouvelles technologies. Elle souffre de problème au niveau de la commercialisation du produit/service bien que son management repose sur la gestion des équipes et des relations de partenariat (Albert, 2000 ; Benavent et Verstraete, 2000 ; Bernasconi, 2000).

Sa particularité ne touche pas seulement l'acte de création et de développement mais marque aussi son auteur : l'entrepreneur innovant ou innovateur. Au sens Schumpétérien, la motivation pour une réalisation de bénéfices supplémentaires fait de l'entrepreneur une personne capable de remettre en cause l'évidence.

Loin d'être une rente, ni un gain en capital, le profit principal, moteur de la création d'entreprise, représente la valeur créée par l'entrepreneur en innovant. Celui-ci se heurte, dans sa quête de cette valeur, à des obstacles et freins se traduisant ainsi par des divers types de risques. Dès lors, la notion de risque entrepreneurial apparaît comme un élément inévitable.

⁶ BYGRAVE, W.D., HOFER. C.W (1991), «Theorizing about entrepreneurship», Entrepreneurship Theory and Practice, hiver, vol. 16, n° 2, p. 13-22.

⁷ MARCHESNAY, M. (2002), « Pour une approche entrepreneuriale de la dynamique ressources-compétences essai de praxéologie », ADREG (ed.), p. : 128, sur : http://web.hec.ca/airepme/images/File/Livres/adreg_MM.pdf

⁸ ALBERT, P., MOUGENOT, P. (1988), La création d'entreprises high-tech, Revue Française de Gestion, n° 68, mars-avril

⁹ BERNASCONI, M. & MOREAU, F. (2003). L'évolution du projet des jeunes entreprises technologiques innovantes au cours des premières années : une méthode d'appréciation du cheminement stratégique. Revue internationale P.M.E., 16(3-4), 11-29. <https://doi.org/10.7202/1008443ar>

¹⁰ HEDLUND G. (1994), A Model of Knowledge Management and N-form Corporation, Strategic Management Journal, 15, 73-90.

Ainsi, le défi économique de l'entrepreneur entraîne plusieurs paris tels que le pari administratif, financier, juridique, innovation, recherche et développement...etc qui peut contribuer soit à l'enrichissement de l'entrepreneur innovant ou accélérer sa ruine.

L'entreprise innovante et la gestion du risque entrepreneurial.

Etant une aventure marquée par le risque, la création d'une nouvelle entreprise coexiste avec la notion du risque tout au long du cycle de vie du projet. Le risque entrepreneurial est considéré comme un résultat évident de l'incertitude et de l'éventualité dans laquelle baigne chaque projet. Le succès des projets innovants reflète souvent le fruit d'une bonne gestion des risques. Dès lors, cette gestion s'avère une démarche tout aussi importante que la conduite du projet.

Afin de mieux appréhender le processus complexe de l'innovation, il est important de comprendre les principales caractéristiques que sont le type, le cycle de vie et l'intensité.

L'innovation peut être dans les procédés (production, vente, et management) ; les équipements (rendement, modernisation) et les produits et/ou des services (amélioration, nouveaux produits, et nouveaux services).

Les projets considérés comme les plus risqués sont bien les projets dont l'innovation a touché les procédés et les produits pour la simple raison qu'ils incorporent des actifs immatériels (recherche d'information, achat de brevets ou de licences, etc...).

Le cycle de vie des projets innovants peut se décomposer en quatre phases majeures : la recherche et le développement (faisabilité, démonstration, réalisation), l'introduction (pré-commercialisation, industrialisation, mise en marché), la croissance, et la maturité (saturation, déclin).

Dans un cycle de vie d'un projet innovant et plus exactement, la phase de la croissance se distingue par le faible degré du risque technologique et commercial. Celui-ci prend de l'ampleur au fur et à mesure que le feedback des concurrents s'accroît.

La gestion du projet tient compte de la dynamique du cycle de vie de la technologie et d'un juste dosage entre la protection et la communication. Autrement dit : La pertinence de l'information de l'environnement du projet (interne et notamment externe) notamment dans un contexte concurrentiel dynamique est une des clés du succès de l'entreprise innovante.

En somme, le succès d'une innovation implique généralement la prise en compte de toute une série de variables liées à la force et la puissance des concurrents, des fournisseurs, des clients et des institutions de réglementations (Porter, 1980, Tidd, Bessant & Pavitt 2005).

L'évaluation de ces facteurs reste complexe et difficile à mener. Aussi, il est important de signaler que les conséquences des risques liés à la gestion de l'innovation ont plus de retombées fâcheuses sur la pérennité du projet, alors que, les risques liés aux projets innovants ont un impact d'un degré moindre.

Les risques liés à l'innovation

« Pour le cas d'une PME, l'innovation peut avoir un degré de risques plus important parce que l'entrepreneur lui-même peut être considéré comme une entité risquée » Beaudoin et St-Pierre (1999)¹¹. Le risque se présente aussi si les objectifs ne sont bien définis et ne respectent pas la qualité, le coût et le délai.

« Les projets qui comportent le moins de risques sont ceux qui sont réalisés par une petite équipe de spécialistes indépendamment de l'organisation principale », Stephen R. Toney (1998)¹². Ceci dit que le manque de connaissances en management des hommes peut élever le risque lié à l'innovation.

¹¹ ST-PIERRE, J. (1999), Gestion financière des PME : théories et pratiques, PUQ, 1999

¹² STEPHEN, R. TONEY 1998, Président Systems Planning Las Vegas USA, "Facteurs de risques dans les projets technologiques"

Les risques commercial et technologique sont beaucoup plus perçus pour les projets à forte teneur technologique qui imposent une gestion appropriée et délicate tenant compte du temps (lancement et développement), de la concurrence et des difficultés d'approvisionnement.

Lié aux modalités de financement de l'entreprise, le risque financier élevé condamne le plus souvent les phases de création et de lancement. Par ailleurs, une absence de stratégie de protection de l'innovation augmente certainement le risque juridique.

En somme, l'entreprise innovante est exposée à plusieurs aléas, touchant son environnement interne et externe, qui conduisent à son échec. Un climat propice à la gestion du processus de l'innovation si complexe et miné de risques ne pourrait qu'être en faveur de la croissance de l'entreprise en question.

Ainsi, dans le point suivant, nous essayerons de dresser un bref aperçu sur la gestion de l'entrepreneuriat et l'innovation dans le contexte Marocain et déterminer les facteurs clés de succès et/ou d'échec de l'entreprise innovante au Maroc.

L'entrepreneuriat et l'innovation au Maroc

Le Maroc s'est inscrit dans une nouvelle démarche pour sa gestion du dossier économique. Ainsi, il a fait de l'entrepreneuriat une nouvelle monnaie pour l'économie nationale. De ce fait, et dans un objectif d'encourager le désengagement étatique et suite aux efforts entamés par le pouvoir public (réformes, projets de modernisation et mises à niveau des structures économiques et institutionnelles), le secteur privé a été invité à investir et à prendre toute sa place dans l'activité économique.

Bien qu'au Maroc, l'entrepreneuriat soit un phénomène en évolution, il demeure non seulement méconnu dans le sillage des données disponibles mais moins pratiqué dans les créations et le pilotage des projets. C'est dans cette perspective, que nous essayerons dans un premier temps de tracer un bref aperçu du phénomène entrepreneurial conjugué à l'innovation dans le contexte marocain.

Dans un second temps, le dévolu sera jeté sur les différents goulots d'étranglement entravant le processus de création d'activité entrepreneuriale, mais aussi sur l'importance des conditions favorisant le passage de l'intention à l'action d'entreprendre.

Entrepreneuriat : un axe de développement au Maroc

Au Maroc, l'entrepreneuriat est un concept récent. Le profil de l'entrepreneur marocain s'est imprégné des valeurs, habitudes et pensées qui prévalaient à l'époque postcoloniale.

Guidé par une prudence aigüe, l'entrepreneur marocain a toujours privilégié une économie de rente en investissant dans des secteurs rentables et sans risque (le commerce par exemple), ce qui n'a pas permis l'émergence d'un mouvement économique d'envergure historique.

André Adam¹³, à travers ses enquêtes, il a réalisé que : « l'entrepreneur capitaliste qui a créé, en occident, l'économie moderne. Du moment qu'il n'optait pas (...) pour le socialisme, le Maroc devait avoir sa propre classe capitaliste pour la substituer aux étrangers. Mais la bourgeoisie marocaine n'a pas (...) eu le feedback escompté. Riche d'une vieille tradition du négoce adaptée aux techniques commerciales modernes, elle a reculé en général devant l'investissement industriel créateur de richesse. Elle n'a pas suivi les leçons de l'Européen dans le domaine de la production, elle a parfaitement imité son comportement consommateur, suivie en cela par la nouvelle classe des hauts fonctionnaires ».

Etre entrepreneur est un état d'esprit dont le développement se fait à travers une éducation et une pensée qui se forge en privilégiant le profit, devise du capitalisme. Une telle devise n'était pas conforme aux aspirations islamiques marocaines à l'époque. Cette situation a perduré jusqu'à 1990, date à laquelle, le Maroc s'est engagé dans de grandes réformes structurelles (à l'origine de la croissance qu'a connue le Maroc jusqu'à nos jours).

¹³BOUSLIKHANE A., MAJDOULINE I. (2006), « Regards sur l'enseignement de l'entrepreneuriat au Maroc », Recueil de travaux, Workshops "Pratiques entrepreneuriales". <http://www.p-entrepreneuriat.com>

Ces réformes ont conduit à des changements, certes lents mais certains, qui ont impulsé une dynamique entrepreneuriale. Le renforcement de la compétitivité, et la mise à niveau du tissu productif national (l'amélioration de l'environnement des affaires et l'encouragement à la création d'entreprise) se sont présentés au fil des dernières décennies comme un impératif, afin de permettre aux entreprises marocaines de résister à la rude concurrence intensifiée par l'ouverture des frontières économiques et la mondialisation.

Au Maroc, comme dans la plupart des pays d'ailleurs, les pouvoirs publics admettent que l'entrepreneuriat constitue un instrument efficace non seulement pour créer des emplois et augmenter la productivité et la compétitivité, mais aussi pour lutter contre la pauvreté et réaliser une certaine justice sociale puisqu'il aide certains segments de la population à se prendre en charge et à se valoriser.

Pour atteindre ces objectifs, une exigence s'impose aux décideurs nationaux appelés à réunir les metteurs en scène compétents qui vont concrétiser ce grand projet entrepreneurial et peuvent contribuer de manière significative à la réalisation d'objectifs spécifiques de l'action gouvernementale.

Le Maroc dispose d'un « vivier » d'entrepreneurs qui souhaite sérieusement contribuer au développement national. Selon une enquête¹⁴ menée auprès des entreprises marocaines, la principale motivation qui explique le choix du statut « Entrepreneur » est la recherche de l'autonomie professionnelle et de la liberté d'agir (39%).

Cette tranche d'entrepreneurs, qui chercheraient la liberté d'agir et cette autonomie professionnelle –comme précisé– n'est pas en train de fuir le chômage mais elle est en quête d'un statut privilégié animé par un goût de l'aventure et une soif de profit.

Cette même enquête a sondé deux facteurs essentiels pour la réussite de l'entrepreneur marocain dans ses démarches de pilotage de projets :

1. L'expérience dans le domaine où il entend exercer son activité en plus de sa formation.
2. Le financement nécessaire au démarrage de son entreprise.

Ces deux facteurs doivent être accompagnés par une ferme volonté d'entreprendre et un soutien de la famille et des proches.

Un environnement favorable

Nul n'ignore l'importance d'un environnement adéquat dans la création des entreprises. Le succès de l'entrepreneuriat va de soi avec l'instauration d'une véritable plate-forme institutionnelle et socioéconomique destinée à promouvoir l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprendre. Par ailleurs, la mise en place de ce dispositif entrepreneurial est un challenge puisque la création d'un climat propice à la naissance d'entreprise particulièrement innovante exige un assemblage de mesures très distinctes. Un challenge qui incombe aux institutions nationales redevables d'instaurer un contexte macroéconomique stable s'appuyant sur de saines politiques budgétaires et monétaires.

L'éventail de mesures structurelles traduisant cet engagement à pérenniser l'activité des entreprises œuvre à la réalisation d'une politique de la concurrence claire et concertée, à des marchés financiers plus libéralisés, à un marché du travail plus équitable, et à une ouverture garantie sur les marchés internationaux.

Dans ce sens, il apparaît, tout comme le relateront nos résultats d'enquête par la suite, que l'essentiel des attentes des porteurs de projet concernent aussi bien la levée des obstacles majeurs à l'entrepreneuriat, que l'appui financier, l'encadrement, et l'accompagnement, ce qui fait d'une politique publique coordonnée et concertée, avec tous les partenaires de l'entreprise un impératif.

Déterminants environnementaux et facteurs socio-économiques s'avèrent d'une influence avérée sur le développement des initiatives de concrétisation d'entreprise à caractère innovant. Toutefois, les entrepreneurs innovateurs rencontrent de nombreux obstacles s'opposant à leur démarche entrepreneuriale.

¹⁴GUERRAOUI D et AFFAYA N (2009), « L'élite économique marocaine, Etude sur la nouvelle génération d'entrepreneur », Edition *Le Harmattan*, Paris.

Suite à ce que nous venons de préciser précédemment, nous essayons de présenter les principales difficultés croisant le chemin des entrepreneurs innovateurs.

L'Entrepreneuriat Marocain : Goulots d'étranglement

Les opportunités se trouvent d'abord dans les domaines technologiques d'avenir, en particulier les biotechnologies, les nanotechnologies et les technologies de l'information ensuite dans l'évolution des usages, y compris dans les secteurs traditionnels, et dans les réponses apportées aux attentes des clients notamment des utilisateurs pilotes¹⁵ et aux grands enjeux sociétaux.

Au Maroc, l'innovation n'arrive pas à voler de toutes ses ailes ; plusieurs symptômes dévoilent la précarité de l'entrepreneuriat innovant telle que la faiblesse du nombre de brevets et de projets, des investissements en Recherche & Développement et des financements des entreprises innovantes. Ce qui donne naissance à des projets innovants de faible valeur ajoutée et un retour sur investissement très limité.

Ces conséquences ne sont que le résultat d'un ensemble de contraintes qui affaiblit la performance de l'innovation et entrave l'acte entrepreneurial.

Le financement d'un projet innovant fait appel le plus souvent aux fonds propres comme le problème d'asymétrie d'information persiste et augmente la part des risques évalués par les sociétés de financement.

L'information exacte, confirmant la certitude de la rentabilité de la future entreprise innovante, pour des raisons de confidentialité de l'innovation, ne peut être communiquée aux potentiels bailleurs de fonds à l'instant demandé. Cette asymétrie accentue la réticence des sociétés de financement à lever des fonds pour de tels investissements d'autant plus que le mode de financement se fait par des prêts bancaires. Dans ce cas le risque s'amplifie suite à la composante Recherche et Développement qui ne fait pas partie de la valeur de l'entreprise suite à une liquidation.

L'infrastructure:

L'offre en termes d'accueil et de locaux pour les chercheurs (laboratoires et centres de recherche), porteurs de projets et entreprises innovantes s'avère insuffisante. Les performances des pôles intégrés tels que les technopôles, les incubateurs, les entreprises en phase de démarrage sont très limitées.

D'une part, leurs expériences sont modestes et de même pour les réalisations en termes de projets réussis. D'autre part, dans la plupart des universités et des incubateurs, les équipements et matériels font défaut ou souffrent soit de vétusté ou de manque d'entretien.

Au Maroc, la recherche scientifique est financée presque totalement par des ressources étatiques qui sont de l'ordre de 0,8% du PIB (pour l'Algérie, il est de 0,63% du PIB, en 2012, et de 0,5% en Tunisie. Mais, avant la révolution tunisienne, il était de 1,25 % du PIB) alors que nous signalons une faible contribution des bailleurs de fonds privés.

Le capital scientifique se trouve de plus en plus éparpillé en l'absence d'une stratégie coordonnée, concertée et qui crée les synergies entre les équipes de recherche et les laboratoires universitaires. Le manque de motivation matérielle et de valorisation expliquent le « divorce » prononcé entre les chercheurs (peu mobilisés ou commencent à vieillir) et la Recherche.

Le cadre juridique:

L'innovation constitue un actif durable pour l'entreprise à condition d'être protégée et le droit se porte garant de l'innovation pendant tout son cycle de vie.

Un cadre juridique de l'innovation garantit la réussite du projet de l'entreprise par la protection de l'innovation pour faire face à la concurrence, et au moment du montage juridique et fiscal de société.

¹⁵ EVON HIPPEL, E. (1988), "The Sources of Innovation", *Oxford University Press*, accessible en ligne sur: <http://mit.edu/evhippel/www/sources.htm>

Pour une meilleure efficacité, le cadre juridique doit être adapté pour gérer tout d'abord le partage des produits de la recherche entre l'incubateur, le chercheur et l'entreprise, ensuite les droits et produits générés de l'exploitation des brevets et licences. Il est aussi utile pour clarifier la procédure de l'essaimage au sein des entreprises.

Les compétences :

Evoquer les compétences nous renvoie forcément à la qualité de la formation et les valeurs qu'elle véhicule. Au Maroc, l'enseignement de l'entrepreneuriat dans les espaces universitaires n'en est qu'à ses prémises et les valeurs sociétales, qui règnent, rejettent toutes formes de prise de risques et d'aventure. Delà, l'innovation se heurte à l'inadéquation d'une offre de formation qui ne forme pas pour entreprendre d'une part, et le besoin d'avoir des porteurs de projets qui croient aux opportunités et au risque, d'autre part.

Les laboratoires et centres de recherche nationaux restent peu compétitifs par rapport aux laboratoires étrangers qui séduisent les jeunes chercheurs marocains et leur offrent toutes les conditions propices à la recherche (bourses, locaux équipés, matériels scientifiques...)

Les décideurs nationaux n'arrivent pas encore à trouver la formule "magique" pour réussir le rapatriement de la diaspora marocaine hautement qualifiée qui fait profiter les pays d'accueil de leur savoir et savoir-faire et qui présente un manque à gagner pour l'économie marocaine.

Le problème de la compétence se pose aussi lors de la phase d'introduction du produit.

Pour Hoffman et al. (1998)¹⁶, le succès du lancement industriel des produits innovants est la présence d'ingénieurs et de scientifiques qualifiés au sein de l'entreprise et le leadership apporté par un dirigeant ayant un niveau élevé de formation académique. En effet, le manque de ressources humaines est particulièrement pénalisant dans la mesure où c'est un facteur essentiel d'innovation ¹⁷(Commission européenne, 1996).

Deux solutions sont possibles pour pallier le manque de ressources humaines ou le déficit en termes de compétences. La voie externe consiste à faire appel à des consultants, à la sous-traitance ou à constituer un partenariat. La voie interne privilégie l'embauche ou la formation des ressources humaines pour acquérir une compétence nouvelle.

Pour le Maroc, une des solutions qui paraît la plus avantageuse est de faire appel à toutes les personnes-ressources ayant quitté le Maroc pour chercher d'autres horizons. Ces compétences marocaines de l'étranger peuvent créer, grâce à leur expertise, leurs formations de haut niveau, leurs réseaux, un effet de levier qui profitera aux porteurs de projets nationaux qui ont grand besoin d'être assistés et accompagnés non seulement au démarrage mais tout au long du processus du projet, sans oublier leur contribution à la relance d'une économie en pleine émergence.

Pour que le Maroc soit attractif pour ces compétences hautement qualifiées – tant pour les nationaux expatriés que pour les talents nationaux – la meilleure stratégie consiste à développer des pôles d'excellence pour la recherche scientifique et à créer un climat favorable au développement de l'innovation technique et à la création d'entreprises. Mais la tâche n'est pas aisée et peut prendre du temps.

Plusieurs initiatives ont été mises en place telles que la création des technopôles dans plusieurs régions (Rabat, Casablanca, Kénitra), des fonds dédiés au financement de l'innovation et à l'amorçage des entreprises innovantes : "Intilak" et "Tatwir"¹⁸, deux nouveaux instruments relèvent du fonds de soutien à l'innovation et s'inscrivent dans le cadre de la stratégie "Maroc Innovation" lancée en juin 2009.

La formule "Intilak" est destinée au soutien de startups (entreprises en phase de lancement) innovantes, ayant moins de deux ans d'existence. L'appui leur sera fourni via des lignes de crédits dans la limite d'un million de dhs. Ces fonds couvriront notamment les salaires du personnel engagé pour la recherche, l'équipement, l'acquisition de locaux et les coûts des différentes autres prestations (études de faisabilité, plan d'affaires). En revanche, "Tatwir", vise le

¹⁶HADDAD S. in Article : « Création des entreprises innovantes en Tunisie. Résultats d'une étude exploratoire ». Accessible en ligne sur : http://uk.eurolio.eu/content/download/504/3042/file/haddad_papier.pdf

¹⁷Commission Européenne, (1996), « Livre vert sur l'innovation », Décembre 1995, Luxembourg, <http://goo.gl/FOLO2>

¹⁸ Source : Article « le Maroc s'engage à définir une véritable stratégie pour l'innovation » sur le site de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements : www.invest.gov.ma/?Id=39&lang=fr&RefCat=5&Ref=180

soutien des projets de recherche et développement portés par des entreprises en phase de développement, mais avec plus de deux ans d'existence.

Le Centre marocain de l'innovation(CMI), filiale du Moroccan Information TechnoparkCompany (MITC) société de service assurant la gestion du Technopark de Casablanca, a été mis en place pour devenir le guichet unique pour le financement de l'innovation au Maroc, il a d'ailleurs été transformé en société anonyme dans le but de renforcer sa gouvernance. Depuis sa création en juillet 2011, il a reçu plus de 160 demandes de financement de projets. Seuls 25 avaient été concrètement retenus, bénéficiant ainsi d'un soutien financier de l'ordre de 20 millions de dirhams alloués au programme Intilak et 10 millions de dirhams à Tatwir.

Au titre de l'année 2012, 12 projets innovants ont été sélectionnés sur un total de 52 demandes de financement déposées et le plus souvent en faveur des zones économiquement développées.

Conclusion:-

Face à la concurrence internationale, les crises économiques et les défis globaux, l'innovation constitue un facteur clé de différenciation et de valeur ajoutée pour le Maroc. L'un des défis majeurs que doit relever l'économie nationale pour son développement est d'innover afin de gagner de nouveaux marchés. Il faut développer, par une offre performante, les débouchés des entreprises.

Les entrepreneurs sont les acteurs essentiels permettant de transformer des idées en marchés. La création d'entreprises est un des outils efficaces pour favoriser la création de valeur à partir de technologies issues de la recherche. Dans cette course, il semble que le cheval gagnant sur lequel doivent parier les décideurs nationaux est bien nos compatriotes à l'étranger. Ayant bénéficié d'une formation académique et/ou professionnelle à l'étranger, ces compétences participeront grâce à leur « matière grise » à injecter de l'expertise entrepreneuriale et des synergies de haut niveau dans l'économie nationale.

Dans cette perspective, nous avons procédé à une enquête¹⁹ de grande envergure qui a visé les marocains lauréats de grandes écoles en France, des marocains professionnels (ou d'origine marocaine) qui ont réussi leur intégration en France et/ou Maroc et des porteurs de projets ayant bénéficié des formations supérieures en France et qui ont décidé de retourner au pays dans l'optique de permettre un transfert de savoir, innover et créer des entreprises.

Au Maroc, les prémices d'un nouveau chapitre dans l'activité entrepreneuriale s'annoncent. En effet, l'écosystème entrepreneurial se réjouit de nouvelles instructions royales qui réglementent l'activité et lui donnent plus de légitimité.

Dans son Discours d'ouverture de la session parlementaire du 11 octobre 2019, Sa Majesté le Roi Mohammed VI s'est adressé aux banques, afin qu'elles élargissent leurs cibles de crédit aux jeunes, aux auto-entrepreneurs, aux petites et moyennes entreprises et même au profit du secteur informel.

C'est en date du 27 Janvier 2020 que le Maroc a concrétisé cette volonté de promouvoir l'entrepreneuriat grâce au programme intégré d'appui et de financement des entreprises.

Ce programme promet de contenir et de dépasser tout ce qui entrave l'accès au financement des jeunes porteurs de projets et des très petites et petites entreprises ; vise à favoriser l'accès aux crédits bancaires du plus grand nombre de jeunes qualifiés, porteurs de projets et issus des différentes catégories sociales, pour leur permettre de s'engager dans l'entrepreneuriat et de bénéficier des meilleures chances de réussite.

Il soutient également les petites et moyennes entreprises spécialisées dans les activités d'exportation, notamment vers l'Afrique, et vise à leur permettre de capter une partie de la valeur ajoutée générée au profit de l'économie nationale, et de faciliter l'accès aux prestations bancaires et aux opportunités d'insertion professionnelle et

¹⁹BENAÏSSA, M.A, (2012), « Mieux connaître nos compétences marocaines de France : une étude exploratoire », in : « Gestion de la migration de retour de la diaspora marocaine de France et création de projets novateurs au Maroc : enjeux et perspectives », p. 282-450 et annexes. Accessible sur le site de l'auteur : <http://www.diasporamarocaine.fr>

économique, à l'ensemble des citoyens, en général et aux travailleurs du monde rural (Opération Melkisation à titre d'exemple), et même ceux du secteur informel, en particulier.

L'initiative s'est conjuguée également à plusieurs mesures afin de consolider les compétences des jeunes, en leur assurant une formation de qualité, selon de nouveaux critères matériels et pédagogiques qui garantissent une certaine convergence entre les formations dispensées et les besoins réels du marché du travail et contribuent à la promotion de l'image de la formation professionnelle en tant que levier de développement, d'emploi et d'inclusion sociale.

Bibliographie:-

1. ADEBAYO, N., NASSAR, M., 2014, Impact of micro and small business entrepreneurship on poverty reduction in Ibadan Metropolis, South Western Nigeria, *International Review of Management and Business Research*, 3(3), 1603-1626.
2. ALBERT, P., MOUGENOT, P. (1988), La création d'entreprises high-tech, *Revue Française de Gestion*, n° 68, mars-avril
3. BENAÏSSA, M.A, (2012), « Mieux connaître nos compétences marocaines de France : une étude exploratoire », in : « Gestion de la migration de retour de la diaspora marocaine de France et création de projets novateurs au Maroc : enjeux et perspectives », p. 282-450 et annexes. Accessible sur le site de l'auteur : <http://www.diasporamarocaine.fr>
4. BERNASCONI, M. & MOREAU, F. (2003). L'évolution du projet des jeunes entreprises technologiques innovantes au cours des premières années : une méthode d'appréciation du cheminement stratégique. *Revue internationale P.M.E.*, 16(3-4), 11-29. <https://doi.org/10.7202/1008443ar>
5. BOUSLIKHANE A., MAJDOULINE I. (2006), « Regards sur l'enseignement de l'entrepreneuriat au Maroc », Recueil de travaux, Workshops "Pratiques entrepreneuriales". <http://www.p-entrepreneuriat.com>
6. BYGRAVE, W.D., HOFER, C.W. ,(1991), «Theorizing about entrepreneurship», *Entrepreneurship Theory and Practice*, hiver, vol. 16, n° 2, p. 13-22.
7. Commission Européenne, (1996), « Livre vert sur l'innovation », Décembre 1995, Luxembourg, <http://goo.gl/FOLO2>
8. EVON HIPPEL, E. (1988), "The Sources of Innovation", Oxford University Press, accessible en ligne sur : <http://mit.edu/evhippel/www/sources.htm>
9. GUERRAOU D et AFFAYA N (2009), « L'élite économique marocaine, Etude sur la nouvelle génération d'entrepreneur », Edition Le Harmattan, Paris.
10. HADDAD S. in Article : « Création des entreprises innovantes en Tunisie. Résultats d'une étude exploratoire ». Accessible en ligne sur : http://uk.eurolio.eu/content/download/504/3042/file/haddad_papier.pdf
11. HEDLUND G. (1994), A Model of Knowledge Management and N-form Corporation, *Strategic Management Journal*, 15, 73-90.
12. MARCHESNAY, M. (2002), « Pour une approche entrepreneuriale de la dynamique ressources-compétences essai de praxéologie », ADREG (ed.), p. : 128, sur : http://web.hec.ca/airepme/images/File/Livres/adreg_MM.pdf
13. SAMUELSSON M. (2001), Modeling the nascent venture opportunity exploitation process across time, *Frontiers of Entrepreneurship Research*, 66-79
14. SCHUMPETER, J. A. (1928), "The Instability of Capitalism", *The Economic Journal*, 38, sept., pp. 361-386.
15. Source : Article « le Maroc s'engage à définir une véritable stratégie pour l'innovation » sur le site de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements : www.invest.gov.ma/?Id=39&lang=fr&RefCat=5&Ref=180
16. STEPHEN R. TONEY 1998, Président Systems Planning Las Vegas USA, "Facteurs de risques dans les projets technologiques"
17. ST-PIERRE, J. (1999), *Gestion financière des PME : théories et pratiques*, PUQ, 1999
18. TOUNES, A., (2002), « L'entrepreneur : l'odyssée d'un concept », IAE de Rouen, CREGO, Cahier de recherche no 03-73, accessible en ligne sur : <http://www.entrepreneuriat.auf.org/IMG/pdf/03-73.pdf>
19. <https://www.banquemondiales.org/fr/news/press-release/2019/03/26/new-report-urges-action-to-close-african-gender-gaps-in-business-performance>.